

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Communes de FOS SUR MER, PORT SAINT
LOUIS DU RHONE, SAINT MARTIN DE CRAU

**Demande d'autorisation formulée par la
Société EVERE SAS pour exploiter un
centre de traitement multifilières de déchets
ménagers avec valorisation énergétique sur
le territoire de la commune de FOS SUR
MER**

ENQUETE PUBLIQUE

Du 19 Septembre 2005 au 3 Novembre 2005

*Demande d'autorisation au titre des Installations
Classées pour la Protection de l'Environnement*

RAPPORT D'ENQUETE

*Arrêté Préfectoral: n°121-2005 A, en date du 23 août 2005, et
du 13 octobre 2005 pour la prolongation d'enquête*

Commission d' Enquête:

Président : Jean-Claude SARI

*Commissaires enquêteurs titulaires: Jean-Alain MAUREL,
Maurice AUDIBERT*

Commissaire enquêteur suppléant: Denis ROYER

*Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de
traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la
commune de FOS SUR MER.*

Enquête publique

1/104

4 DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1 PERMANENCES ET PREPARATION DU DOSSIER

Les permanences de la Commission d'Enquête se sont déroulées en Mairies, de Fos sur Mer, Port Saint Louis du Rhône, et Saint Martin de Crau, où ont été déposés les registres. L'enquête s'est déroulée pendant 45 jours consécutifs, entre le 19 septembre et le 3 novembre 2005, compte tenu de la prolongation de l'enquête d'une durée de 15 jours consécutive à la demande du Président de la Commission d'Enquête.

La Commission d'Enquête s'est tenue à la disposition du Public pour recevoir ses observations.

On se reportera au chapitre 1.6 pour les horaires des permanences, durant les 7 demi-journées passées dans chacune des 3 mairies par la commission d'enquête.

Avant le début de l'enquête la commission a étudié le projet de plan de déchets départemental, document du conseil général, documents de 2000 pages environ.

Le dossier technique a été publié assez tardivement, le 23 août 2005, par rapport au démarrage de l'enquête le 19 septembre, sachant que ce dossier comporte 6 volumes et qu'il faut l'étudier avant le démarrage de l'enquête.

Aucune modification de dossier n'a été demandée avant le début d'enquête.

Les personnes sont venues nombreuses pour manifester leur opposition au projet d'incinération.

L'affluence du public aux permanences s'est particulièrement manifestée à la Mairie de Fos avec l'arrivée de plusieurs délégations simultanément: nous nous sommes retrouvés parfois avec 80 personnes dans la salle de mairie mise à la disposition de la commission d'enquête.

4.2 LES OBSERVATIONS DES REGISTRES

Les observations orales comme les observations écrites ont été enregistrées sur les registres mis à disposition dans les trois communes de Fos sur Mer, Port Saint Louis du Rhône et Saint Martin de Crau.

Les personnes ayant déposé leurs observations sur les registres sont toutes défavorables au projet, essentiellement en raison de la pollution existante dans la zone de Fos sur Mer et de la pollution toxique potentielle de l'incinérateur prévu dans le projet

La commission d'enquête a pu constater que les visiteurs ont fait des observations ou posé des questions portant surtout sur la pollution atmosphérique que peut générer l'incinérateur, particulièrement durant les dysfonctionnements.

Ils ont voulu justifier leurs remarques en prenant appui sur les raisons de droit suivantes:

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.